

Vous avez déjà une carte GENERATION #HDF

Vos droits seront actualisés par votre établissement à compter du 20 juin 2018 pour l'année scolaire 2018-2019.

Le porte-monnaie manuels et équipements est valable du 1er juillet 2018 au 30 avril 2019

Vous souhaitez accéder à votre espace personnel ?

◆ Cliquez sur « Mon espace Génération #HDF »

- **Ma carte Génération #HDF**
- **J'ai déjà une carte génération #HDF**

J'AI DÉJÀ UNE CARTE CURSUS OU JE SUIS DÉJÀ INSCRIT À GÉNÉRATION #HDF

IDENTIFIEZ-VOUS. Afin d'accéder à votre espace personnel, merci de vous identifier à l'aide de votre code bénéficiaire (ou numéro de carte) et de votre mot de passe

N° dossier
OU N° carte

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié

Besoin d'aide ?

0 800 026 080 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
ou téléchargez le [mode d'emploi de l'espace bénéficiaire](#)

- **Identifiez-vous à l'aide de votre n° de dossier ou n° de carte ainsi que de votre mot de passe**

J'ai perdu mon mot de passe ?

Signalez-le sur « Mot de Passe Oublié » en bas de la page d'accueil

Un nouveau mot de passe vous sera adressé par e-mail dans les meilleurs délais

Où utiliser ma carte GENERATION #HDF ?

Retrouvez la liste des Partenaires sur votre espace personnel, dans la rubrique « **Les Partenaires** » ou sur le site generation.hautsdefrance.fr

Besoin d'aide ?

Contactez les services de la Région au 0800 026 080 ou adressez-nous un e-mail à beneficiaire@hautsdefrance.fr

Attention!

Avant toute demande de refabrication, assurez-vous que vos droits 2018 - 2019 ont bien été actualisés par votre établissement. Dans le cas contraire, votre demande de renouvellement de carte ne pourra être prise en compte.

Déclarer une carte perdue/volée ou détériorée ?

Le bénéficiaire doit déclarer celle-ci depuis son espace personnel via la rubrique « **Ma messagerie** » - « **Déclarer la perte ou le vol de ma carte** »- ou contacter le 0800 026 080. Toute demande de refabrication de carte détériorée, perdue ou volée, **engendre une participation de 5 € qui sera automatiquement débitée sur le solde restant sur votre carte génération.** Si toutefois, la carte présente un solde nul, les 5 € seront débités sur le prochain rechargement de carte.

Cette opposition générera un blocage irréversible de la carte

Signaler une carte défectueuse ?

Les cartes défectueuses doivent être adressées, en vue de leur renouvellement, par courrier au Conseil régional Hauts-de-France – Carte GENERATION #HDF – 151 avenue du Président Hoover—59555 LILLE CEDEX.